

Fiche de données de sécurité : page de garde

élaborée le 10.07.2023

Cockpit & Plastic Care

Code du produit: SF10164

Identification du produit :

Nom commercial Cockpit & Plastic Care
Usage Produits de nettoyage pour voitures

Fournisseur qui transmet la fiche de données de sécurité :

Inveritas GmbH
Ragazerstrasse 17
CH-7303 Mastrils
Tel: 078 663 14 33

info@inveritas.ch

Numéro d'urgence national : 145 (joignable 24 h sur 24, Tox Info Suisse, Zurich ; pour les appels effectués depuis la Suisse, informations en français, allemand et italien)

Informations pour les utilisateurs concernant :

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Assurer une aération suffisante. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection individuel

Préventions des incendies et explosion

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver le récipient bien fermé.

Conseils pour le stockage en commun

Aucune information disponible.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

température de stockage: 10 - 25 °C
Protéger contre: gel. Radiations UV/rayonnement solaire.
Durée de stockage maximale 12 mois

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Produits de nettoyage pour voitures

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Substance		
DNEL type	Voie d'exposition	Effet	Valeur
541-02-6	Decamethylcyclopentasiloxane		
Salarié DNEL, aigu	par inhalation	systémique	97,3 mg/m ³
Salarié DNEL, aigu	par inhalation	local	24,2 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	97,3 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	local	24,2 mg/m ³
Consommateur DNEL, aigu	par inhalation	systémique	17,3 mg/m ³
Consommateur DNEL, aigu	par inhalation	local	4,3 mg/m ³
Consommateur DNEL, aigu	dermique	systémique	5 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	5 mg/kg p.c./jour
556-67-2	octamé thylcycloté trasiloxane		
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	73 mg/m ³
Salarié DNEL, aigu	par inhalation	systémique	73 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	local	73 mg/m ³
Salarié DNEL, aigu	par inhalation	local	73 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	13 mg/m ³
Consommateur DNEL, aigu	par inhalation	systémique	13 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	local	13 mg/m ³
Consommateur DNEL, aigu	par inhalation	local	13 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	3,7 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, aigu	par voie orale	systémique	3,7 mg/kg p.c./jour
540-97-6	Dodecamethylcyclohexasiloxane		
Salarié DNEL, aigu	par inhalation	local	6,1 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	11 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	local	1,22 mg/m ³
Consommateur DNEL, aigu	par voie orale	systémique	1,7 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, aigu	par inhalation	local	1,5 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	2,7 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	1,7 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	local	0,3 mg/m ³

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Substance	
Milieu environnemental	Valeur	
541-02-6	Decamethylcyclopentasiloxane	
Eau douce	0,0012 mg/l	
Eau de mer	0,00012 mg/l	
Sédiment d'eau douce	2,39 mg/kg	
Sédiment marin	0,239 mg/kg	
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	> 10 mg/l	
Sol	3,34 mg/kg	
556-67-2	octamé thylcycloté trasiloxane	
Eau douce	0,00044 mg/l	
Eau de mer	0,000044 mg/l	
Sédiment d'eau douce	0,59 mg/kg	
Sédiment marin	0,059 mg/kg	
Intoxication secondaire	41 mg/kg	
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	10 mg/l	
Sol	0,15 mg/kg	

540-97-6	Dodecamethylcyclohexasiloxane	
Sédiment d'eau douce		2,826 mg/kg
Sédiment marin		0,282 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		> 1 mg/l
Sol		3,336 mg/kg

Conseils supplémentaires

Aucune valeur limite n'a été fixée jusqu'à présent à l'échelle nationale.

8.2. Contrôles de l'exposition



Contrôles techniques appropriés

S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Porter un équipement de protection des yeux/du visage.

Protection des mains

Porter les gants de protection homologués

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Autorisations (REACH, annexe XIV):

Substances extrêmement préoccupantes, SVHC (REACH, article 59):

Decamethylcyclopentasiloxane; octaméthylcyclotérasiloxane; Dodecaméthylcyclohexasiloxane

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 40, Inscription 70, Inscription 75

Indications relatives à la directive

N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

2012/18/UE (SEVESO III):

Législation nationale

Limitation d'emploi:

Tenir compte des restrictions prévues par l'ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs, OLT 5 (RS 822.115). Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit. Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Cockpit & Plastic Care

Date de révision: 07.05.2023

Code du produit: SF10164

Page 1 de 12

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Cockpit & Plastic Care

UFI: UK0F-CYRU-EF9V-GCRS

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

Produits de nettoyage pour voitures

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Fabricant**

Société: ServFaces GmbH
Rue: Breitscheidstr. 78
Lieu: D-01237 Dresden
Téléphone: +49 (0) 800 724 1903
e-mail: info@servfaces.de
Interlocuteur: Jörg Reents Téléphone: +49 (0) 800 724 1903
e-mail: info@servfaces.de
Internet: www.servfaces.de
Service responsable: Giftinformationszentrum Mainz / 24h Deutsch & Englisch

Fournisseur

Société: Inveritas GmbH
Rue: Ragazerstrasse 17
Lieu: CH-7303 Mastrils
Téléphone: 0041 78 663 14 33
e-mail: info@inveritas.ch
Service responsable: 145 (24h erreichbar, Tox Info Suisse, Zürich; für Anrufe aus der Schweiz, Auskünfte auf Deutsch, Französisch und Italienisch)

1.4. Numéro d'appel d'urgence: 145**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Eye Dam. 1; H318

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**Hexadecyl-aminoethylaminopropyl-polydimethylsiloxane
2-propylheptanol ethoxylated, propoxylated**Mention** Danger**d'avertissement:****Pictogrammes:****Mentions de danger**

H318

Provoque de graves lésions des yeux.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Cockpit & Plastic Care

Date de révision: 07.05.2023

Code du produit: SF10164

Page 2 de 12

Conseils de prudence

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P501	L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique en solution aqueuse

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
-	Hexadecyl-aminoethylaminopropyl-polydimethylsiloxane			5 - < 10 %
	Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1; H315 H318			
166736-08-9	2-propylheptanol ethoxylated, propoxylated			1 - < 5 %
	Acute Tox. 4, Eye Dam. 1; H302 H318			
26952-14-7	Hexadecene			1 - < 5 %
	248-131-4		01-2119486450-38	
	Asp. Tox. 1; H304 EUH066			
541-02-6	Decamethylcyclopentasiloxane			< 1 %
	208-764-9		01-2119511367-43	
556-67-2	octamé thylcycloté trasiloxane			< 1 %
	209-136-7	014-018-00-1	01-2119529238-36	
	Flam. Liq. 3, Repr. 2, Aquatic Chronic 1; H226 H361f H410			
540-97-6	Dodecamethylcyclohexasiloxane			< 1 %
	208-762-8		01-2119517435-42	

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Cockpit & Plastic Care

Date de révision: 07.05.2023

Code du produit: SF10164

Page 3 de 12

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
		Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA	
-		Hexadecyl-aminoethylaminopropyl-polydimethylsiloxane	5 - < 10 %
		par voie orale: DL50 = > 2000 mg/kg	
166736-08-9		2-propylheptanol ethoxylated, propoxylated	1 - < 5 %
		par voie orale: DL50 = > 300 - 2000 mg/kg	
541-02-6	208-764-9	Decamethylcyclopentasiloxane	< 1 %
		par inhalation: CL50 = 8,67 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = > 2000 mg/kg;	
		par voie orale: DL50 = > 5000 mg/kg	
556-67-2	209-136-7	octamé thylcycloté trasiloxane	< 1 %
		par inhalation: CL50 = 36 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = > 2400 mg/kg; par	
		voie orale: DL50 = 4800 mg/kg Aquatic Chronic 1; H410: M=10	

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours**Après inhalation**

Veiller à un apport d'air frais. En cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle. Traitement médical nécessaire.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtamologiste. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Après ingestion

En cas de vomissement faire attention au risque d'étouffement. Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit. Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction**Moyens d'extinction appropriés**

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Gaz/vapeurs, toxique

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome. Combinaison complète de protection.

Information supplémentaire

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Cockpit & Plastic Care

Date de révision: 07.05.2023

Code du produit: SF10164

Page 4 de 12

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Assurer une aération suffisante. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnel.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Autres informations**

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Assurer une aération suffisante. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection individuel

Préventions des incendies et explosion

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver le récipient bien fermé.

Conseils pour le stockage en commun

Aucune information disponible.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

température de stockage: 10 - 25 °C

Protéger contre: gel. Radiations UV/rayonnement solaire.

Durée de stockage maximale 12 mois

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Produits de nettoyage pour voitures

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle**

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Cockpit & Plastic Care

Date de révision: 07.05.2023

Code du produit: SF10164

Page 5 de 12

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Substance		
DNEL type	Voie d'exposition	Effet	Valeur
541-02-6	Decamethylcyclopentasiloxane		
Salarié DNEL, aigu	par inhalation	systémique	97,3 mg/m ³
Salarié DNEL, aigu	par inhalation	local	24,2 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	97,3 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	local	24,2 mg/m ³
Consommateur DNEL, aigu	par inhalation	systémique	17,3 mg/m ³
Consommateur DNEL, aigu	par inhalation	local	4,3 mg/m ³
Consommateur DNEL, aigu	dermique	systémique	5 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	5 mg/kg p.c./jour
556-67-2	octaméthylcycloté trasiloxane		
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	73 mg/m ³
Salarié DNEL, aigu	par inhalation	systémique	73 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	local	73 mg/m ³
Salarié DNEL, aigu	par inhalation	local	73 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	13 mg/m ³
Consommateur DNEL, aigu	par inhalation	systémique	13 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	local	13 mg/m ³
Consommateur DNEL, aigu	par inhalation	local	13 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	3,7 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, aigu	par voie orale	systémique	3,7 mg/kg p.c./jour
540-97-6	Dodecamethylcyclohexasiloxane		
Salarié DNEL, aigu	par inhalation	local	6,1 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	11 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	local	1,22 mg/m ³
Consommateur DNEL, aigu	par voie orale	systémique	1,7 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, aigu	par inhalation	local	1,5 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	2,7 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	1,7 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	local	0,3 mg/m ³

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Cockpit & Plastic Care

Date de révision: 07.05.2023

Code du produit: SF10164

Page 6 de 12

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Substance	Valeur
Milieu environnemental		
541-02-6	Decamethylcyclotérasiloxane	
Eau douce		0,0012 mg/l
Eau de mer		0,00012 mg/l
Sédiment d'eau douce		2,39 mg/kg
Sédiment marin		0,239 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		> 10 mg/l
Sol		3,34 mg/kg
556-67-2	octaméthylcyclotérasiloxane	
Eau douce		0,00044 mg/l
Eau de mer		0,000044 mg/l
Sédiment d'eau douce		0,59 mg/kg
Sédiment marin		0,059 mg/kg
Intoxication secondaire		41 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		10 mg/l
Sol		0,15 mg/kg
540-97-6	Dodecaméthylcyclohexasiloxane	
Sédiment d'eau douce		2,826 mg/kg
Sédiment marin		0,282 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		> 1 mg/l
Sol		3,336 mg/kg

Conseils supplémentaires

Aucune valeur limite n'a été fixée jusqu'à présent à l'échelle nationale.

8.2. Contrôles de l'exposition



Contrôles techniques appropriés

S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Porter un équipement de protection des yeux/du visage.

Protection des mains

Porter les gants de protection homologués

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Cockpit & Plastic Care

Date de révision: 07.05.2023

Code du produit: SF10164

Page 7 de 12

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	Liquide	
Couleur:	blanchâtre	
Odeur:	non déterminé	
Point de fusion/point de congélation:		non déterminé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:		non déterminé
Inflammabilité:		non applicable non applicable
Limite inférieure d'explosivité:		non déterminé
Limite supérieure d'explosivité:		non déterminé
Point d'éclair:		> 61 °C
Température de décomposition:		non déterminé
pH-Valeur:		non déterminé
Viscosité cinématique:		non déterminé
Hydrosolubilité:		miscible
Solubilité dans d'autres solvants non déterminé		
Coefficient de partage n-octanol/eau:		non déterminé
Pression de vapeur:		non déterminé
Densité:		non déterminé
Densité de vapeur relative:		non déterminé

9.2. Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Dangers d'explosion

Le produit n'est pas: Explosif.

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

Température d'inflammation spontanée

solide:

non applicable

gaz:

non applicable

Propriétés comburantes

Non comburant.

Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation:

non déterminé

Viscosité dynamique:

non déterminé

Information supplémentaire

Seuil olfactif: non déterminé

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Cockpit & Plastic Care

Date de révision: 07.05.2023

Code du produit: SF10164

Page 8 de 12

10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Protéger contre: gel. Radiations UV/rayonnement solaire.

10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Gaz/vapeurs, toxique

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
-	Hexadecyl-aminoethylaminopropyl-polydimethylsiloxane				
	orale	DL50 > 2000 mg/kg	Rat	Producteur	Par analogie
166736-08-9	2-propylheptanol ethoxylated, propoxylated				
	orale	DL50 > 300 - 2000 mg/kg	Rat	Producteur	OCDE 423
541-02-6	Decamethylcyclopentasiloxane				
	orale	DL50 > 5000 mg/kg	Rat	Producteur	OCDE 401
	cutanée	DL50 > 2000 mg/kg	Lapin	Producteur	OCDE 402
	inhalation (4 h) poussières/brouillard	CL50 8,67 mg/l	Rat	Producteur	OCDE 403
556-67-2	octamé thylcycloté trasiloxane				
	orale	DL50 4800 mg/kg	Rat	Producteur	OCDE 401
	cutanée	DL50 > 2400 mg/kg	Rat	Producteur	
	inhalation (4 h) poussières/brouillard	CL50 36 mg/l	Rat	Producteur	OCDE 403

Irritation et corrosivité

Provoque de graves lésions des yeux.

Corrosion/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Cockpit & Plastic Care

Date de révision: 07.05.2023

Code du produit: SF10164

Page 9 de 12

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Le produit n'est pas: Écotoxique.

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
166736-08-9	2-propylheptanol ethoxylated, propoxylated					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 > 10 - 100 mg/l	96 h	Danio rerio	Producteur	OCDE 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r > 10 - 100 mg/l		Scenedesmus subspicatus	Producteur	OCDE 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 > 10 - 100 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	Producteur	OCDE 202
541-02-6	Decamethylcyclopentasiloxane					
	Toxicité bactérielle aiguë	(CE50 > 2000 mg/l)	3 h	Boue activée	Producteur	

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

N° CAS	Substance				
	Méthode	Valeur	d	Source	
	Évaluation				
166736-08-9	2-propylheptanol ethoxylated, propoxylated				
	OCDE 301B	> 60%	28	Producteur	
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).				

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
541-02-6	Decamethylcyclopentasiloxane	8,023
556-67-2	octamé thylcycloté trasiloxane	5,1

FBC

N° CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
556-67-2	octamé thylcycloté trasiloxane	12400	Tête de boule	Producteur

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Le produit n'a pas été testé.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Cockpit & Plastic Care

Date de révision: 07.05.2023

Code du produit: SF10164

Page 10 de 12

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)****14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport fluvial (ADN)**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport maritime (IMDG)**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR
L'ENVIRONNEMENT:

Non

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Cockpit & Plastic Care

Date de révision: 07.05.2023

Code du produit: SF10164

Page 11 de 12

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Autorisations (REACH, annexe XIV):

Substances extrêmement préoccupantes, SVHC (REACH, article 59):

Decamethylcyclopentasiloxane; octaméthylcyclotétrasiloxane; Dodecaméthylcyclohexasiloxane

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 40, Inscription 70, Inscription 75

Indications relatives à la directive

N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

2012/18/UE (SEVESO III):

Législation nationale

Limitation d'emploi:

Tenir compte des restrictions prévues par l'ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs, OLT 5 (RS 822.115). Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit. Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes

CLP: Classification, labelling and Packaging

REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals

GHS: Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals

UN: United Nations

CAS: Chemical Abstracts Service

DNEL: Derived No Effect Level

DMEL: Derived Minimal Effect Level

PNEC: Predicted No Effect Concentration

ATE: Acute toxicity estimate

LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50%

LL50: Lethal loading, 50%

EL50: Effect loading, 50%

EC50: Effective Concentration 50%

ErC50: Effective Concentration 50%, growth rate

NOEC: No Observed Effect Concentration

BCF: Bio-concentration factor

PBT: persistent, bioaccumulative, toxic

vPvB: very persistent, very bioaccumulative

MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Cockpit & Plastic Care

Date de révision: 07.05.2023

Code du produit: SF10164

Page 12 de 12

IBC: Intermediate Bulk Container

VOC: Volatile Organic Compounds

SVHC: Substance of Very High Concern

Sigles et acronymes, consulter la liste à l'adresse suivante: <http://abk.esdscom.eu>**Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]**

Classification	Procédure de classification
Eye Dam. 1; H318	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H361f	Susceptible de nuire à la fertilité.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)